

Comment le PLUi-HM est discuté ?

Retrouvez ci-dessous les phases clés de ce projet. Pour plus de détails, rendez-vous sur le site internet du **PLUi-HM de Caen la mer**.

Construction du diagnostic du territoire

Le diagnostic dresse le portrait du territoire sous différents aspects : la démographie, les activités économiques, le type d'habitats, l'environnement, les déplacements, la culture, le patrimoine, et les dynamiques à l'œuvre, afin d'en tirer des enseignements et de définir des enjeux de développement du territoire.

Retrouvez [ici](#) les synthèses de ce diagnostic

Préparation au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Après le diagnostic, des concertations avec les élus et les habitants de Caen la mer (en fin d'année 2022), permettent de présenter et débattre les enjeux de développement à l'échelle de la Communauté urbaine.

Concertation avec les élus de Caen la mer



Concertation avec les habitants de Caen la mer



Le projet de PADD de Caen la mer

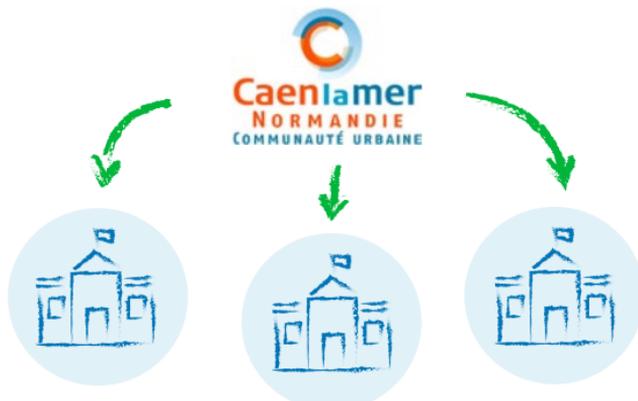
Le projet de PADD est rédigé sur la base des enjeux du diagnostic, du projet de territoire de Caen la mer, des contributions des élus des communes (entretiens individuels et ateliers) et des apports de la concertation citoyenne. Il comporte les lignes de force et les orientations générales du projet de développement de Caen la mer pour 2040.

Quel impact aura ce PADD pour mon quotidien ?

Il va donner la direction à suivre pour le dispositif réglementaire, qui encadrera notamment : les possibilités d'extensions pour les maisons existantes ou la possibilité de développer de nouveaux logements/maisons selon les quartiers. Il favorisera les travaux de rénovation énergétique des logements anciens, et permettra une meilleure organisation des mobilités pour améliorer les possibilités de déplacements au quotidien, que l'on réside dans un village ou dans le centre urbain.

Présentation du projet de PADD

Le projet de PADD est présenté aux maires des 48 communes qui composent la Communauté urbaine Caen la mer lors d'une conférence intercommunale des maires.



Le projet de PADD passe ensuite de l'échelle communautaire à municipale et il est débattu dans chacun des 48 conseils municipaux d'avril à juin 2023.

Débat du projet de PADD

Le projet de PADD est débattu en Conseil communautaire de la **Communauté urbaine Caen la mer, le 6 juillet 2023**. Le débat est alimenté par les contributions issues des débats ayant eu lieu dans les 48 communes

Retrouvez [ici](#) le PADD débattu

PHASE DE DIAGNOSTIC
2021-2022

PHASE PADD
2022-2023



PHASE
RÈGLEMENT
2023-2025

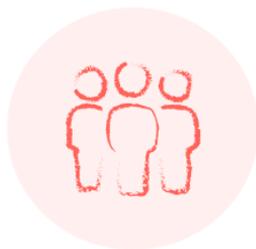
Élaboration et mise en œuvre des Orientations d'Aménagement et de Programmation, des Programmes d'Orientations et d'Actions des volets Habitat et Mobilité, des règles et les zonages, qui traduisent de façon concrète les principes du PADD

Conseil communautaire de la Communauté urbaine Caen la mer

Arrêt du projet de PLUi-HM



Les personnes publiques (services de l'État, de la Région, du Département, ainsi que les 48 communes du territoire, etc) sont consultées et rendent un avis sur le projet de PLUi-HM.



Les habitants de Caen la mer sont consultés par le biais d'une enquête publique.

PHASE
D'ENQUÊTE
PUBLIQUE
APRÈS
L'ARRÊT
DU PLUI-HM

Le projet de PLUi-HM arrêté est ajusté afin de tenir compte des différents avis et des résultats de l'enquête publique.

Conseil communautaire de la Communauté urbaine Caen la mer

Une **présentation** des avis et des corrections au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête est réalisée.

Le PLUi-HM est ensuite **approuvé*** par délibération.

*Les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations, etc.) devront alors suivre les nouvelles règles du PLUi-HM à l'échelle de toute la Communauté urbaine Caen la mer.